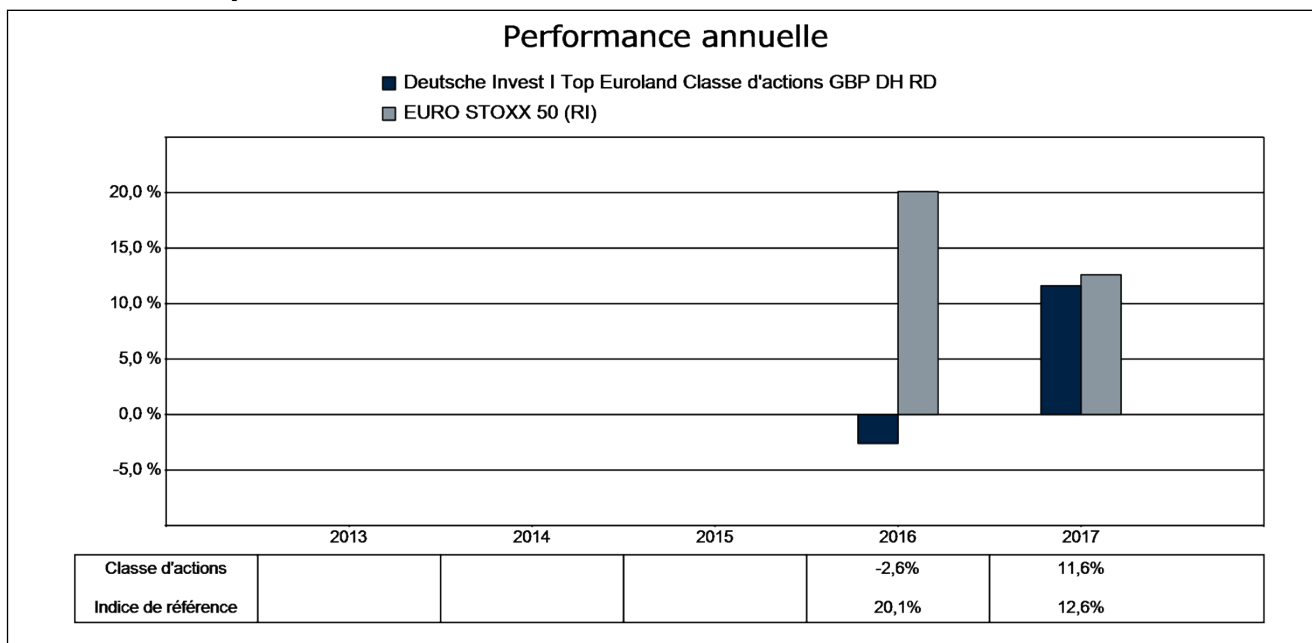




compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV Deutsche Invest I selon différentes conditions. Vous trouverez des détails à ce sujet dans la rubrique « Échange des actions » du prospectus de vente.

## Performance passée



Les performances antérieures ne constituent pas un indicateur fiable pour la performance future. Tous les frais et charges prélevés de la GBP DH RD du Deutsche Invest I Top Euroland ont été déduits lors du calcul de la performance. La classe d'actions GBP DH RD du Deutsche Invest I Top Euroland a été lancée en 2015. La performance a été calculée en GBP.

## Informations pratiques

La banque dépositaire est State Street Bank Luxembourg S.C.A., Luxembourg. Le prospectus de vente, le rapport annuel et le rapport semestriel sont disponibles dans la langue de ce document ou en anglais auprès de la société Deutsche Invest I SICAV qui vous les fournira gratuitement sur demande. Vous trouverez les cours actuels des actions ainsi que d'autres informations relatives au fonds dans la langue de ce document ou en anglais sur votre site Internet local de Deutsche Asset Management ou à l'adresse [www.dws.com](http://www.dws.com), dans la zone « Téléchargement » du fonds. Les informations relatives à la politique actuelle de rémunération de la société de gestion, dont une description du mode de calcul de la commission et des autres allocations, sont publiées sur Internet à la page [www.db.com/cr/en/concrete-compensation-structures.htm](http://www.db.com/cr/en/concrete-compensation-structures.htm). Sur demande, ces informations vous seront transmises gratuitement, sous forme papier. Le fonds est soumis au droit fiscal luxembourgeois. Ceci peut avoir des répercussions sur la façon dont vos revenus issus du fonds sont taxés. La responsabilité de Deutsche Invest I SICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente. Le Deutsche Invest I Top Euroland est un compartiment de la SICAV Deutsche Invest I pour laquelle le prospectus de vente et les rapports réguliers sont établis globalement. Les différents compartiments ne sont pas responsables solidairement, en d'autres termes, seuls les bénéfices et les pertes du fonds importent pour vous en tant qu'investisseur. Le fonds gère d'autres classes d'actions, vous trouverez des détails à ce sujet dans le prospectus de vente, sous la rubrique « Classes d'actions ». Il est possible d'échanger dans de nombreux cas les actions par des actifs d'une autre catégorie du même compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV Deutsche Invest I. Vous trouverez des détails à ce sujet dans la rubrique « Échange des actions » du prospectus de vente. Ce fonds est autorisé au Luxembourg et est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La Deutsche Asset Management S.A. est autorisée au Luxembourg et est réglementée par CSSF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12.02.2018.